



SciencesPo.

CERI  
CNRS

## LE CONFLIT DU SAHARA OCCIDENTAL

### ENJEUX REGIONAUX ET INTERNATIONAUX

YAHIA H. ZOUBIR

Un second cycle de pourparlers informels entre Marocains et Sahraouis, mené sous l'égide des Nations Unies, en présence des pays observateurs, l'Algérie et la Mauritanie, a eu lieu les 10 et 11 février 2010. Inscrites comme préliminaires au cinquième round de négociations directes entre les deux parties, ces discussions interviennent après quatre séances de négociations directes, qui avaient débuté dès juin 2007, sans produire de résultats tangibles. Pour l'observateur averti, cette énième rencontre n'allait pas être différente des précédentes, même si le contexte international a quelque peu changé depuis l'arrivée de Barack Obama, en janvier 2009, à la Maison Blanche. Le conflit du Sahara occidental, défini comme un « conflit oublié » ou un « conflit gelé »<sup>1</sup>, dure depuis 35 ans et a eu d'importantes incidences négatives. L'Union du Maghreb Arabe (UMA), inaugurée en grande pompe en février 1989, est en hibernation depuis 1996 précisément à cause de ce conflit. Celui-ci a envenimé les relations entre l'Algérie,

---

<sup>1</sup> Yahia H. Zoubir, « Conflict in Western Sahara », in David Sorenson, (Dir.), *Interpreting the Modern Middle East*, Boulder, Colorado: Westview Press (à paraître mars, 2010).

principal soutien des Sahraouis pour leur droit à l'autodétermination, et le Maroc, qui réclame le territoire qu'il occupe depuis 1975. Même s'il ne fait que très rarement la une des médias, le conflit sahraoui a un impact considérable sur le développement de la région. En effet, l'absence d'une intégration régionale pèse lourdement sur la balance : le commerce entre les Etats maghrébins représente à peine 1,3% de leurs échanges extérieurs, un des taux régionaux les plus bas du globe. Des économistes américains ont démontré qu'un marché maghrébin intégré et une zone de libre échange auraient des résultats plus que bénéfiques pour les populations maghrébines.<sup>2</sup> De plus, la frontière terrestre algéro-marocaine est fermée depuis août 1994, affectant gravement la vie économique de la ville d'Oujda, qui dépendait énormément du commerce et du tourisme algériens. Le Maroc a appelé plusieurs fois les autorités algériennes à rouvrir cette frontière, mais Alger conditionne cette réouverture à un accord d'ensemble, qui inclurait le règlement du conflit sahraoui. Sans surprise, la tension entre l'Algérie et le Maroc a conduit à une course à l'armement assez coûteuse.

Outre ces tensions, le conflit génère d'autres conséquences. Elles affectent les relations entre la France (qui défend les prétentions irrédentistes du Royaume chérifien) et l'Algérie, ainsi que les relations entre l'Espagne (ancienne puissance coloniale au Sahara Occidental) et le Maroc, d'une part, et celles avec l'Algérie, d'autre part. Les Etats-Unis qui, durant la guerre froide<sup>3</sup>, ont permis l'occupation de l'ancienne colonie espagnole, par le Maroc, en subissent également les répercussions dans leur politique vis-à-vis du Maghreb.

Pour comprendre les raisons de l'impasse du conflit sahraoui, il faut l'approcher sous l'angle des enjeux géopolitiques, beaucoup plus que sous celui des prétendues difficultés techniques

---

<sup>2</sup> Gary Clyde Hufbauer and Claire Brunel (Dir.). « Maghreb Regional and Global Integration: A Dream to Be Fulfilled », *Peterson Institute for International Economics*, Octobre 2008, <http://www.iie.com/publications/briefs/maghreb.pdf>

<sup>3</sup> Jacob Mundy, « Neutrality or Complicity ? The United States and the 1975 Moroccan Takeover of the Spanish Sahara », *Journal of North African Studies* 11, no. 3 (September 2006): 275–306. L'article est aussi disponible dans le Monde Diplomatique en anglais de janvier 2006, <http://mondediplo.com/2006/01/12asahara>

pour assurer un référendum. Si aujourd'hui, des puissances comme les Etats-Unis, la France et l'Espagne, soutiennent, certes à des degrés différents, le principe d'autonomie pour les Sahraouis, elles n'ont pas réussi à l'imposer, pour le simple motif, que le droit international favorable aux Sahraouis, leur reconnaît le droit à l'indépendance s'ils le décidaient lors d'un référendum libre et régulier<sup>4</sup>. Le conflit se complique d'autant que les jeunes générations sahraouies ont à présent recours à une résistance pacifique active qui réussit à alerter la communauté internationale sur la question des droits de l'homme. Le cas de la militante Aminatou Haidar en est la parfaite illustration. En fait, sa grève de la faim, enclenchée en novembre 2009 et les incidences diplomatiques qui en ont découlées, ont eu un tel écho que l'envoyé personnel du Secrétaire Général de l'ONU, Christopher Ross, a demandé le 28 janvier dernier, lors d'une séance à huis clos du Conseil de Sécurité, d'inclure la surveillance du respect des droits de l'homme dans les prérogatives de la Mission des Nations Unies pour le Sahara Occidental (MINURSO) -- seule force de paix des Nations Unies, qui ne dispose pas à ce jour de ces compétences --, une requête à laquelle la France s'était opposée en avril 2009.

L'absence de résolution du conflit sahraoui peut se résumer à deux points essentiels : les positions antinomiques des Marocains et des Sahraouis, d'une part, et les enjeux géopolitiques d'autre part. Ces derniers renforcent évidemment les premiers, car la position marocaine est encouragée par le soutien externe que celui-ci fait valoir, dans les rencontres avec les Sahraouis.

---

<sup>4</sup> Pour un traitement méthodique de la question du Sahara Occidental du point de vue du droit, voir, « Laws of Occupation », étude présentée à l'International Conference on Multilateralism and International Law, with Western Sahara as a case study, Pretoria, Afrique du Sud, 4–5 décembre 2008, disponible sur le site : [www.arso.org/ChinkinPretoria2008.htm](http://www.arso.org/ChinkinPretoria2008.htm). Voir aussi, différents chapitres dans Vincent Chapaux, Karin Arts, et Pedro Pinto Leite (Dir.). *Le droit international et la question du Sahara occidental* (Leiden, Pays Bas : International Platform of Jurists for East Timor, 2009).

## **Marocains et Sahraouis : des positions irréconciliables**

Depuis 1991, date à laquelle les protagonistes ont accepté le plan de paix de l'ONU incluant un cessez-le-feu et la tenue d'un référendum, toutes les tentatives pour organiser la consultation référendaire ont échoué. Le Maroc s'est toujours opposé à l'intégration de l'option d'indépendance et à tout processus référendaire basé sur l'autodétermination, qu'il qualifie de « pratique obsolète ». Cette position est confortée par ses soutiens au sein du Conseil de Sécurité, qui refusent d'imposer une solution incluant cette option, comme ce fut le cas dans le Plan Baker II en 2003– la France ayant indiqué clairement qu'elle opposerait son droit de veto, alors que les Etats-Unis étaient favorables, pour un temps, à cette solution. Le consensus en France, aux Etats-Unis (sous Bush) et en Espagne a été, alors, de soutenir la proposition faite par le Maroc en 2007, consistant à promettre aux Sahraouis l'octroi d'une « autonomie » au sein du Royaume chérifien. Implicitement, ces mêmes pays ont reconnu au Maroc des prérogatives de souveraineté, tout en adoptant une position officielle contraire. Ainsi, depuis l'adoption, le 30 avril 2007, de la résolution onusienne 1754, le Maroc affirme qu'il ne négociera rien de plus que sa propre proposition, en mettant en avant le soutien de la France et des Etats-Unis dans sa démarche. Durant les rencontres qu'il a eues depuis avec le Polisario, le Maroc refuse que la contre-proposition sahraouie soit mise sur la table des négociations avec toutes les options, outrepassant ainsi les résolutions onusiennes, qui insistent pourtant sur des négociations « sans conditions préalables et de bonne foi... en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, qui pourvoie à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental ».<sup>5</sup> La contre-proposition sahraouie, soumise à l'ONU en 2007, ne rejette pas l'offre marocaine, mais insiste pour que celle-ci soit considérée uniquement comme une troisième option (indépendance et intégration étant les deux autres) dans les pourparlers entre les deux parties. De plus, les Sahraouis se sont engagés, en cas d'indépendance, à offrir

---

<sup>5</sup> Résolution 1871 (2009), du Conseil de Sécurité, 30 avril 2009. Cette résolution renouvelle le mandat de la MINURSO jusqu'au mois d'avril 2010.

au Maroc des avantages attractifs sur tous les plans (économique, culturel, humain et sécuritaire).<sup>6</sup> L'impasse est donc inévitable, malgré l'optimisme du diplomate américain, mais néanmoins fin connaisseur des affaires maghrébines, qui a été nommé en janvier 2009. Se voulant prudent, Mr Ross a organisé une réunion informelle entre les deux parties, à Dürnstein, en Autriche, les 10 et 11 août 2009. Sans surprise, aucun progrès n'a été enregistré, malgré un communiqué final assez positif. Les deux parties se sont engagées à poursuivre le processus de négociations, lors du dernier round de discussions informelles, à Armonk, près de New-York. Selon le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, cette réunion serait « basée sur les directives fournies par la résolution 1871 (2009) et d'autres résolutions antérieures du Conseil de sécurité ». Mais, la réalité sur le terrain est favorable au Maroc, car celui-ci a non seulement consolidé sa colonisation du territoire, mais y exploite les ressources halieutiques et phosphatiques, sans opposition aucune. L'Union européenne participe à cette exploitation, à travers l'accord de pêche avec le Maroc, lequel inclut le Sahara Occidental et ce, en dépit du caractère illégal de cette entreprise, d'ailleurs dénoncée par de nombreuses ONG. Sur ce sujet, même le Parlement européen a émis des doutes sur le bien-fondé de la politique de l'Union européenne. A partir de là, il n'est pas surprenant que la deuxième rencontre informelle pour préparer le 5<sup>ème</sup> round soit un échec. Et, pour paraphraser Mr Ross, « aucune des deux parties n'a accepté la proposition de l'autre comme base unique pour les négociations à venir ». En clair, le statut quo persiste.

---

<sup>6</sup> « Proposition du Front Polisario pour une solution politique mutuellement acceptable assurant l'autodétermination du peuple du Sahara Occidental », [transmise au Secrétaire général des Nations unies le 10 avril 2007], disponible sur le site ARSO, <http://www.arso.org/PropositionFP100407.htm>

## Les enjeux géopolitiques

La résolution du conflit incombe à l'ONU, mais la clé de sa résolution est entre les mains de la France et des Etats-Unis qui, même s'ils ne reconnaissent pas la souveraineté du Maroc sur le territoire, ont permis à ce dernier de conforter sa position. Les ingrédients qui favorisent le statut quo sont contenus dans les résolutions onusiennes, qui réaffirment le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui et encouragent, en même temps, ce dernier à rechercher avec le Maroc une solution politique « mutuellement acceptable ». Autrement dit, chaque partie a un droit de veto, même si l'avantage est accordé au Maroc. Pour la France, le Sahara Occidental fait partie intégrante du Maroc : depuis 1975, les gouvernements qui se sont succédé n'ont jamais caché leur opposition à un Etat sahraoui qui serait indépendant sous l'influence de l'Algérie. De plus, l'émergence d'un Etat sahraoui indépendant est perçue comme un facteur de déstabilisation du Royaume chérifien, au sein duquel la France a d'énormes intérêts, politiques, économiques, militaires et culturels. Avec près de 70 % du total des investissements étrangers directs au Maroc, la France en est le premier partenaire commercial et le principal investisseur. Néanmoins, le soutien de la France au Maroc a compliqué davantage les relations algéro-françaises. A Paris, on estime que la résolution du conflit doit se faire entre Alger et Rabat, une attitude qui irrite Alger.

Les Etats-Unis ont, eux aussi, soutenu la position du Maroc, un allié fiable dans le monde arabe<sup>7</sup>. A priori, les USA ne sont pas opposés à l'exercice du droit à l'autodétermination des peuples, mais pour le cas du Sahara Occidental, ce sont les considérations géopolitiques qui ont dicté l'attitude américaine. Il y a eu des moments, comme à la fin des années 1980, où les Etats-Unis n'étaient pas défavorables à l'émergence d'un Etat sahraoui indépendant. Puis, en 2003, les USA étaient favorables au Plan Baker II, par lequel les Sahraouis auraient bénéficié

---

<sup>7</sup> Voir, Yahia H Zoubir, "the United States and Morocco : The long-lasting Alliance", in Robert E Looney (dir.) Handbook on US-Middle East Relations (Londres & New-York: Routledge, 2009), pp. 237-248

d'une autonomie, pendant une période de cinq ans, avant la tenue d'un référendum d'autodétermination incluant l'indépendance parmi les trois options soumises. Les Marocains s'y sont opposés, malgré l'avantage numérique des colons marocains sur le territoire. A l'époque, l'Administration Bush avait promis à l'Algérie que si elle-même et le Front Polisario acceptaient ce plan, les Etats-Unis l'imposeraient au Conseil de Sécurité. La menace du veto de la France a fait reculer les Etats-Unis, en pleine guerre d'Irak. L'Administration Bush a soutenu la proposition marocaine d'autonomie, malgré l'ambiguïté de celle-ci.<sup>8</sup> Il serait naïf de croire à un revirement de l'Administration de Barack Obama dans ce conflit, mais on observe tout de même une inflexion dans l'attitude envers la proposition d'autonomie. A l'issue du Forum pour l'avenir, tenu les 2 et 3 novembre 2009 au Maroc, la secrétaire d'État, Hillary Clinton, a assuré ses hôtes de la continuité entre les présidents Bush et Obama sur la question du Sahara occidental. Seulement, elle n'a pas mentionné le plan d'autonomie et a insisté sur la poursuite, par les parties, des « négociations sans pré-conditions ». Ce qui signifie que l'on ne met plus l'accent, comme sous Bush, sur l'autonomie en tant que seul sujet de négociation entre le Maroc et le Front Polisario. Mme Clinton n'a fait que confirmer la position d'Obama, exprimée en juin 2009, dans sa lettre à Mohammed VI, qui n'avait pas mentionné l'autonomie, mais avait insisté sur la légalité internationale. Plus récemment, les Etats-Unis ont été plus fermes avec leur allié marocain, lors de la grève de la faim d'Aminatou Haidar.<sup>9</sup> Il n'est donc pas surprenant que Mr Ross ait demandé que la question des droits de l'homme fasse partie des prérogatives de la MINURSO. La position américaine actuelle consiste à voir le conflit résolu le plus tôt possible, en raison de la lutte antiterroriste au Maghreb-Sahel, qui nécessite la coopération de

---

<sup>8</sup> Anna Theofilopoulou, « Western Sahara—How to Create a Stalemate », *US Institute of Peace Briefing*, May 2007, <http://www.usip.org/resources/western-sahara-how-create-stalemate>. Theofilopoulou a collaboré étroitement avec James Baker lorsqu'il occupait la fonction d'envoyé personnel (1997-2004) de Kofi Annan.

<sup>9</sup> Aboubakr Jamaï et Abdelkader Rhanime, « Enquête à Washington - Affaire Haidar--Histoire d'un ratage », *Le Journal*, No. 425, 22 janvier 2010, [http://www.lejournal-press.com/articles\\_plus.php?id=2195](http://www.lejournal-press.com/articles_plus.php?id=2195). L'article n'est plus disponible puisque les autorités marocaines ont fermé le journal depuis.

l'ensemble des Etats de la région.<sup>10</sup> Le Maroc et l'Algérie sont des partenaires majeurs dans cette lutte qui est menée par les Etats-Unis et il est donc difficile d'équilibrer les relations avec deux partenaires qui ne s'entendent pas. En particulier dans une région où la présence chinoise prend de plus en plus d'ampleur.

**\*Yahia H. Zoubir, professeur en relations internationales et management à Euromed,  
directeur de recherche spécialiste en géopolitique,  
auteur avec Amirah-Fernandez Haizam de  
*North Africa : politics, region, and the limits of transformation* (Routledge, 2008)**

---

<sup>10</sup> Yahia H. Zoubir, « The United States and Maghreb-Sahel Security », *International Affairs*, 85, 5, automne 2009, Septembre 2009, pp. 977-995.